



PROCES VERBAL CONSEIL DU 30 MARS 2026

DIRECTION GENERALE DES SERVICES & SECRETARIAT MAZINGARBE

MAIRIE DE MAZINGARBE

dgs@ville-mazingarbe.fr & secretariat.maire@ville-mazingarbe.fr

L'an deux mille vingt-six, le 30 mars, à 18h30, le conseil municipal s'est déroulé à la salle du conseil de Mazingarbe.

Monsieur le Maire, Laurent POISSANT, procède à l'appel nominal des élus.

Présents : 28

BIGOURD Joël, BROULIN Olivier, CAILLIAUX Sébastien, CARON Philippe, CARPENTIER Céline, COMPARON Didier, COURTIN Marie-Claire, DAUSSE Myliane, DAUTRICHE-WAELES Nadine, DESLYPER Aurélie, DRUMÉZ Romain, DUHAMEL Anne-Marie, DUPRIEZ Laurent, FRARIN Suzy, FRUCHART Perrine, GUILLEMANT Jennifer, KACZOR Nicolas, KUBISIAK Laure, LAIGLE Daniel, LOCQUET Delphine, LOTHE Bruno, NESSAL Marion, OUVRY Joël, PASSERIEUX Sophie, POISSANT Laurent, QUESTE-SLIWINSKI Cindy, TOBO Sylvain, VANDAPEL Franck, VERSCHELDEN Grégory

Excusé sans procuration : 1

Daniel LAIGLE

Secrétaire de séance nommé en ouverture de séance : Grégory VERCHELDEN.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FEVRIER 2026

Rapporteur : Monsieur le Maire Laurent POISSANT.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, le procès-verbal de la précédente séance du conseil municipal est soumis aux élus pour approbation.

Monsieur le Maire sollicite les remarques éventuelles sur le procès-verbal de la réunion précitée.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal du conseil municipal du 20 février 2026 est adopté à l'unanimité.

2. APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025. ANNEXE : COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) ET ETATS ANNEXES

Rapporteur : Monsieur le Maire Laurent POISSANT.

Monsieur le Maire ne prendra pas part au vote.

Aux termes des dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, antériorité, unité budgétaire, universalité, sincérité, spécialité et équilibre.

Le compte administratif présente, après la clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget par le Maire. Il retrace l'ensemble des opérations, quel que soit leur nature, réalisée au cours de l'année.

La commune de Mazingarbe applique depuis 2023 la nouvelle nomenclature M57 et a adopté en 2023 le compte financier unique (CFU), document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de «rendus de comptes». Monsieur le Maire expose les dépenses et recettes en détaillant les chiffres et les chapitres.

RESULTATS 2025

Dépenses de fonctionnement	9 977 126.32 €
Recettes de fonctionnement	13 741 900.01 €
Résultat de fonctionnement	3 764 773.69 €
Dépenses d'investissement	5 309 897.26 €
Recettes d'investissement	5 117 572.78 €
Solde d'investissement	-192 324.48 €
Résultat global de clôture	3 572 449.21 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

1/ Vue générale de la section de fonctionnement

	Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice 2025	9 977 126.32 €	11 470 363.17 €
Report de l'exercice 2024		2 271 536.84 €
Total réalisation	9 977 126.32 €	13 741 900.01 €
Restes à réaliser à reporter en 2026	0	0
Résultat cumulé	9 977 126.32 €	13 741 900.01 €
Résultat exercice 2025		3 764 773.69 €

La commune pratique le rattachement des charges et des produits (opérations rattachées à l'exercice alors qu'elles ne sont pas encore comptabilisées à la clôture de l'exercice)

2/ Dépenses de fonctionnement

	Budget 2025	CA 2025
011 - Charges à caractère général	3 251 313.45	2 908 017.26
012 - charges de personnel	6 131 500.00	5 839 567.10
014 - atténuation de produits	15 000.00	12 438.47
65 - autres charges gestion courante	893 700.00	826 358.22
66 - charges financières	83 600.00	81 532.73
67 - charges spécifiques	9 000.00	2 940.00
68 - Dotation aux provisions	20 000.00	0.00
Total dépenses réelles de fonctionnement	10 404 113.45	9 670 853.78
023 - virement à la section d'investissement	2 748 217.88	0
042 - opération d'ordre	325 500	306 272.54
Total	13 477 831.33	9 977 126.32

Chapitre 011- il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement des équipements publics et des services : électricité, gaz, eau, téléphone, chauffage, carburant, alimentation, fournitures scolaires, fournitures administratives, frais d'affranchissement, contrat de maintenance, primes d'assurances, fournitures et travaux pour l'entretien des bâtiments, de la voirie.

Environ 89 % des crédits ouverts ont été consommés en 2025.

Chapitre 012 – ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel, c'est-à-dire les traitements, les indemnités, les cotisations, l'assurance du personnel.

Ce chapitre a connu une hausse de 1.68 % entre 2024 et 2025. Celle-ci est en partie liée à la hausse des cotisations de l'assurance statutaire pour laquelle la commune a modifié ses garanties à compter du 1^{er} janvier 2024 avec l'ajout de la garantie Maladie Ordinaire, auquel s'ajoute la hausse des contributions employeur pour l'assurance vieillesse des agents affiliés à la CNRACL.

Chapitre 014 reprend les atténuations de produits (versements de fiscalité, taxe foncière propriété bâtie sur ZAE à la CALL, dégrèvement taxe habitation sur les logements vacants).

Chapitre 65 – Ce chapitre correspond aux charges de gestion courantes telles que les subventions attribuées aux associations, écoles, CCAS, bourses et prix, les versements des indemnités et cotisations des élus.

Chapitre 66 – ce chapitre reprend les intérêts des emprunts.

Chapitre 67 – ce chapitre reprend les charges spécifiques qui concernent en 2025 des réductions de titres sur exercices antérieurs.

Chapitre 023 - la somme inscrite à ce chapitre contribue à l'autofinancement de la section d'investissement

Chapitre 042 – ce chapitre reprend les opérations d'ordre relatives aux dotations aux amortissements

3/ les recettes de fonctionnement

Chapitres	Budget 2025	CA 2025
013 - Atténuation de charges	230 000.00	272 264.80
70 - produits de services	323 076.00	368 730.23
73 - impôts et taxe	1 811 426.00	1 815 306.62
73-1- impositions directes	3 651 205.00	3 699 513.02
74- dotation et participations	4 923 984.00	5 047 513.92
75- autres produits de gestion courante	93 300.00	103 838.27
76 - produits financiers	15.00	16.17
77 - produits spécifiques	434.99	2027.02
78 - reprise sur provisions	0.00	10 464.19
042 – opération d'ordre	172 853.50	150 688.93
002 – résultat antérieur	2 271 536.84	2 271 536.84
TOTAL	13 477 831.33	13 741 900.01

Le chapitre 013 concerne les atténuations de charges relatives aux remboursements de salaire, remboursements des droits syndicaux et maladie pour 228 945.20, auquel s'ajoute 43 319.60 € de constatation de stocks relatifs aux caveaux disponibles (charge réalisée sur 2025).

Le chapitre 70 comprend les recettes issues des régies de la commune (cantine, accueils de loisirs, garderie, MJM..) ainsi que les redevances d'occupation du domaine.

Le Chapitre 73 concerne les recettes relatives aux impôts et taxes (FNGIR, attributions de compensations, dotation de solidarité communautaire, fonds de péréquation). La baisse de ces recettes (de 1.96%) est liée à la diminution des recettes perçues par la CALL dans le cadre de la dotation de solidarité communautaire et du Fonds de péréquation des ressources communautaires suite à la signature de l'avenant n°1 au pacte financier et fiscal de solidarité entre la CALL et les communes membres.

Le Chapitre 73-1 reprend les impositions directes (impôts directs locaux, taxes additionnelles, droit de mutations, taxes sur les pylônes électriques, taxe locale sur publicité extérieure, et taxe sur la consommation finale d'électricité). Ce chapitre connaît une hausse de 2.04 % entre 2024 et 2025.

Le chapitre 74 reprend les dotations et autres participations telles que les dotations forfaitaires des communes, dotation de solidarité urbaine et rurale, dotation nationale de péréquation, prestations de service CAF, participations Région, Département, CALL, Politique de la ville, compensations de l'Etat au titre des exonérations de taxes foncières et d'habitations ainsi que le reversement du FCTVA (sur la part fonctionnement). Le chapitre a connu une hausse de 2.59 par rapport à 2024.

Le chapitre 75 est composé des revenus des immeubles (loyers), des fermages et de remboursement de facturations sur les années antérieures.

Le chapitre 76 reprend les produits financiers.

Le chapitre 77 comprend des recettes d'annulation ou réductions de mandats.

Le chapitre 78 concerne les reprises sur provisions pour créances douteuses.

Le chapitre 042 – ce chapitre reprend les opérations d'ordre budgétaire (valorisation des travaux en régie de 138663.43€, quote-part des subventions d'investissement de 2853.50, et reprise sur amortissements des immobilisations pour 9172€).

SECTION INVESTISSEMENT

1 / Vue générale de la section d'investissement

	Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice 2025	5 309 897.26	4 597 479.18
Report de l'exercice 2024		520 093.60
Total réalisations	5 309 897.26	5 117 572.78
Résultat exercice	-192 324.48	

2 / Dépenses d'investissement

Chapitres	Budget 2025	CA 2025
10 – Dotations fonds divers		
13 – subvention d'invest.	0	0
16- remboursement d'emprunts	590 000.00	579 780.10
20 – immo. Incorporelles	16 664.40	4 328.81
21 – immo corporelles	1 639 730.33	994 829.22
23- immobilisations en cours	5 517 506.11	3 509 817.86
020- dépenses imprévues	0	0
041- opérations patrimoniales	400 000.00	70 452.34
001 -Résultat 2024		
040 – opérations d'ordre transfert entre section	172 853.50	150 688.93
Reste à réaliser		
Total	8 336 754.34	5 309 897.26

Le chapitre 16 reprend le paiement de l'annuité en capital des emprunts ainsi que le remboursement de l'avance attribuée par l'agence de l'eau (dans le cadre des travaux de la place Salengro).

Chapitre 20 : ce chapitre comprend les immobilisations incorporelles (les frais d'étude dans le cadre des travaux du DOJO, et les licences de logiciels)

Le chapitre 21 reprend les immobilisations corporelles qui correspondent à l'acquisition de matériels divers, travaux des bâtiments ou de voirie.

En 2025, les principaux postes de dépenses sur ce chapitre concernent les travaux de réfection de la toiture Evrard, travaux de sanitaires à l'école Jaurès et salle des fêtes, les alarmes anti intrusions dans les écoles primaires, travaux du DOJO, installations de columbarium cimetière du centre, remplacement du monument aux morts, travaux d'étanchéités de toiture (médiathèque) rénovation du parcours minigolf, remplacements menuiseries (salle Anatole France, police municipale) vestiaires stade jeune France et Bailleux, travaux d'installation du chevalet, entretiens voirie, éclairage public, tondeuses et outillages et 4 véhicules des services techniques, Pumptrack, matériel informatique et technique, mobilier salle des mariages.

Le chapitre 23 concerne les immobilisations en cours, il englobe les travaux courants sur plusieurs exercices budgétaires. Les immobilisations en cours en 2025 s'élèvent à 3 509 817.86 € pour reconstruction de la salle Darras.

3/ Recettes d'investissement

	Budget 2025	CA 2025
10 – dotations, fonds divers	240 000.00	302 686.29
1068 – réserves	3 525 707.86	3 525 707.86
13- subventions d'investissement	577 235.00	392 360.15
16 - emprunts		
024 – cessions d'immobilisations		
Total recettes d'investissement	4 342 942.86	4 220 754.30
021 – virement à la section d'investissement	2 748 217.88	0.00
040- recettes d'ordre	325 500.00	306 272.54
041 – opérations patrimoniales	400 000.00	70 452.34
001 -Résultat reporté 2024	520 093.60	520 093.60
Reste à réaliser		
TOTAL	8 336 754.34	5 117 572.78

Le Chapitre 10 comprend le FCTVA (286 114.48 €) suite aux travaux d'investissement ainsi que le versement de la taxe d'aménagement (à hauteur de 16 571.81€).

À l'article **1068**, est comptabilisée la part du résultat cumulée de fonctionnement destinée à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, dans le cadre de l'affectation du résultat 2024.

Le chapitre 13 comprend les subventions d'investissement (ANS 70 000€ relatif au Pumptrack, la FDE62 pour la participation frais changement chaudière pour 1099€ et dossier SEVE phase 1 de l'éclairage public de 62038€, Préfecture pour le fonds verts 2023 sur les phases 1 et 2 de l'éclairage public d'un montant de 60 335.06 €, acompte de 132 172.09 € de la Région pour la salle Darras, 11505 € du département pour les travaux d'embellissement de l'école Pasteur, Fonds de concours de la CALL pour la salle Darras et le DOJO pour un total de 55 211€.

Le chapitre 16 concerne les emprunts. Il n'y a pas eu d'emprunt en 2025.

Le chapitre 040 comprend les opérations d'ordre de transfert entre section (écritures d'amortissements)

Le chapitre 041 concerne les opérations patrimoniales (écritures de transferts des études aux comptes de travaux).

Le Maire : « Avez-vous des questions ou des remarques ? Vous aurez l'occasion de vous exprimer auprès de Romain (*Drumez*) quand il s'agira de voter ».

Monsieur le Maire se retire de la salle car il ne peut pas prendre part au vote du CFU.

Monsieur Drumez, premier adjoint, remercie M. le Maire pour ses explications et demande aux élus s'il y a des questions ou des remarques. Il procède au vote à main levée, section par section.

Section de fonctionnement : recettes/ dépenses. Qui est contre, qui s'abstient ?

Section d'investissement : recettes/ dépenses. Qui est contre, qui s'abstient ?

Aucune question, aucune remarque. Le Compte Financier Unique a été approuvé à l'unanimité.

Résultat du Vote :

Pour : 28

Contre : 0

Abstentions : 0

Monsieur le Maire est autorisé à revenir en salle du conseil.

Le Maire : « Je vous remercie. C'est un gage de confiance. Nous pouvons aussi remercier l'ensemble des services pour la bonne tenue de ces comptes. Je vous invite à les applaudir ». Applaudissements.

3. AFFECTATION DU RESULTAT 2025

Rapporteur : Monsieur le Maire Laurent POISSANT.

L'affectation du résultat de l'exercice n-1 se fait après le vote du compte financier unique.

Seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat.

En effet, le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit couvrir, en priorité, le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement).

Le compte financier unique 2025 présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2024	Part Affectée à l'investissement (délibération 2025 sur les résultats 2024)	Résultat de l'exercice 2025	Restes à Réaliser 2025	Solde des restes à Réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation des résultats
Investissement	520 093.60	520 093.60	-192 324.48	D= 523 342.55 R=0.00	- 523 342.55	Besoin de Financement 715 667.03
Fonctionnement	2 271 536.84		1 493 236.85	0.00	0.00	Résultat à affecter 3 764 773.69

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	3 764 773.69
Affectation Obligatoire à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (c/1068)	715 667.03
SOLDE DISPONIBLE AFFECTE COMME SUIV :	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	3 049 106.66
Total affecté au c/1068 :	715 667.03

DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	0,00€
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	0,00€

Le report en dépenses de la section d'investissement (ligne 001) est de 192 324.48 € (déficit).

Tous les élus sont d'accord pour basculer ce report au budget 2026. Budget que l'on votera le 13 avril.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

4. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE ET PRESENTATION DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

Rapporteur : Monsieur le Maire Laurent POISSANT.

Monsieur le Maire lit la conclusion de l'analyse de Madame Jeannin, Conseillère aux décideurs locaux sur le territoire de la CA Lens-Liévin. « *La situation financière de la commune de Mazingarbe est saine. La commune dispose de marges de manœuvre en matière de contraction de ses dépenses et d'endettement.* »

Un message encourageant.

Monsieur le Maire lit succinctement le Rapport d'orientations budgétaires, joint en annexe. Sont exposés, en avant-propos, les situations internationale et nationale.

Certaines hausses des coûts, ou encore les indices de prix pour les bâtiments, des énergies, des produits alimentaires... impactent les dépenses locales des collectivités.

La loi de programmation des finances publiques 2023-2027 est ensuite exposée. Elle donne un cadre pluriannuel aux budgets. « *A force de nous donner des prérogatives, ce sont les collectivités qui payent. L'Etat se désengage et nous dit que l'on coûte cher. Un moment, il faudra rééquilibrer les choses* ». Un exemple est donné quant à la fermeture de commissariats.

Pour Mazingarbe, 95 000 euros de baisse de dotations par rapport à 2025. 83 000 euros correspondant à une baisse des dotations de l'Etat.

Des efforts sont demandés aux collectivités avec un fonds vert revu à la baisse. Malheureusement, on ne pourra pas solliciter autant de subventions. Monsieur le Maire donne pour exemple des communes qui perdent beaucoup.

L'effort a été réduit de 2 milliards d'euros malgré tout.

Revalorisation de l'impôt de 0.09 % sur la part nationale.

Recentrage sur la situation de la commune. La dette s'élève à 3 007 269.39 euros au 31/12/25. La dette sera effacée en 2042 s'il n'y a pas de nouvel emprunt et si la collectivité y consacrait la totalité de son épargne brute. Sur le mandat précédent, il n'y a eu qu'un seul emprunt : pour la salle Henri Darras.

« On se situe très bien car le seuil de l'Etat est de 10-12 années pour capitaliser le prêt. Les comptes sont bons, la gestion financière est bonne. »

Sont présentées ensuite les actions menées en 2025 :

La reconstruction de la salle Darras, les travaux d'aménagement de l'ancien Lidl en dojo et salle polyvalente, la continuité des travaux de rénovation de l'éclairage public, la poursuite du plan voirie (rue des Usines, chemin de La Bassée), les travaux dans les écoles, etc.

Puis est exposé le programme d'investissement prévisionnel. « Il s'agit de propositions, le budget étant soumis au vote en avril. Tout cela sera repris sous la forme de projets de délibérations ».

Programme d'investissement prévisionnel

Perspectives

- Phase 4 du renouvellement de l'éclairage public en vue du passage au Led
- Travaux dans les écoles (réfections des peintures intérieures...), toiture école Pasteur
- Achat d'un véhicule pour la police Municipale
- Poursuite du plan voirie (marché d'entretien et réparation de voirie)
- Travaux de l'ancien foyer du centre
- Délaissement PPRT (plan de prévention des risques technologiques)

Les plans de prévention des risques technologiques (PPRT) contribuent à définir une stratégie de maîtrise des risques sur les territoires accueillant des sites industriels à risques.

Les dépenses de fonctionnement sont estimées à la hausse en 2026. Afin de les limiter la commune prévoit la révision des contrats (téléphoniques, copieurs...)

Les recettes de fonctionnement devraient se stabiliser.

Les dépenses d'investissement concerneront divers travaux dans les bâtiments publics ; le déploiement de la vidéosurveillance avec 206 caméras supplémentaires. Pour mener à bien l'ensemble des projets, des subventions d'investissement sont sollicitées.

La municipalité envisage ne pas augmenter les taux d'impositions 2026 et ne pas faire des prêts.

Maintien des taxes communales :

Foncier bâti : 54,65 %

Taxe sur le foncier non bâti : 94,25%

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation : 15,75%

Focus sur les énergies :

Les énergies représentent une part importante (environ 20%) des charges à caractère général de la commune.

Le conseil municipal a pris acte du rapport d'orientations budgétaires et a débattu sur les orientations budgétaires. Il n'y a ni question, ni vote.

5. PANIER LOCAL

Rapporteur : Monsieur le Maire Laurent POISSANT.

Construit en partenariat avec la CALL, ce marché regroupe des artisans, producteurs et structures de l'ESS locaux, en visant une haute valeur ajoutée et dans un objectif non concurrentiel par rapport à l'existant.

L'enjeu est de poursuivre cette action cette année afin de permettre à l'ensemble des habitants l'achat de produits locaux, frais et de qualité à un prix accessible, tout en passant un moment chaleureux et convivial.

Le marché « Le Panier Local » devrait s'installer sur la commune, place du docteur Urbaniak, le vendredi 19 juin, en même temps que la Fête de la musique en lien avec l'espace culturel.

Monsieur le Maire : « *On espère que l'harmonie et l'accordéon club s'associeront à l'événement* ».

Délibération adoptée à l'unanimité.

6. APPROBATION DE L'AVENANT A LA CONVENTION D'OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE (ORT) – PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN

Rapporteur : Monsieur le Maire Laurent POISSANT.

« *Rappelez-vous 2020, on nous annonce que l'on pourra bénéficier du programme Petites villes de Demain. Au fond, il s'agit surtout d'une ingénierie. Nous avons rebondi là-dessus pour offrir un accompagnement aux commerçants.* » La convention s'arrêtant le 31 mars 2026, il est proposé de signer un avenant pour prolonger le programme Petites Villes de Demain jusqu'au 31 décembre 2026 afin de permettre l'achèvement des actions engagées en lien avec Bully-les-Mines.

Délibération adoptée à l'unanimité.

7. CONVENTION DE SOUTIEN AVEC LA CALL LUTTE CONTRE LES DECHETS ABANDONNES

Rapporteur : Philippe CARON

Il s'agit d'une convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés, proposée aux communes dans la mesure où elles ont en charge le nettoyage des déchets. Citeo accompagnerait la Ville dans la lutte contre les déchets.

Précision de M. le Maire : « *L'idée est aussi que les bailleurs sociaux s'y associent, car le plus gros volume de déchets se concentre au pied des immeubles. Citeo va nous compenser financièrement à hauteur approximativement de 26 000€. La Ville réfléchit à engager une personne pour travailler sur ce dossier.* »

Délibération adoptée à l'unanimité.

8. DESIGNATION DES DELEGUES AU SEIN DE LA FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ENERGIE DU 62

Rapporteur : Monsieur le Maire Laurent POISSANT.

Chaque commune membre de la Fédération Départementale d'Energie du Pas-de-Calais (FDE 62) doit procéder à la désignation du délégué pour la FDE. La commune doit procéder à la nomination d'un

représentant de Mazingarbe au sein de la Fédération Départementale d'Énergie du Pas-de-Calais (FDE 62). Les délégués sont désignés pour la durée du mandat électoral du conseil municipal.

Un seul représentant est à désigner pour la Ville de Mazingarbe.

Lors de la réunion de groupe ; Sylvain TOBO s'est proposé pour représenter la Ville auprès de la FDE. Sa candidature a été proposée à l'assemblée, qui l'a validée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

9. DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS)

Rapporteur : Monsieur le Maire

La commune adhère au CNAS pour mettre en œuvre d'une politique sociale au bénéfice des agents. Cette association soutient le pouvoir d'achat des agents au travers diverses prestations sociales et aides financières. Participation aux frais liés à certains événements de la vie (mariage, naissance, obsèques), chèques vacances, billetterie à tarif préférentiel pour les loisirs, soutien pour la garde d'enfants...

La commune adhérente doit renouveler ses délégués, tous les 6 ans et au lendemain des élections municipales, répartis comme suit :

- 1 délégué des élus
- 1 délégué des agents parmi les bénéficiaires du CNAS ou un correspondant du CNAS.

Parmi les élus, Olivier BROULIN se porte volontaire. Sa candidature a été soumise à l'organe délibérant au conseil municipal du 30 mars 2026 et approuvée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

10. CONVENTION D'ENGAGEMENT 10 000 DEPARTS NE REVEZ PLUS, AVEC L'ASSOCIATION VACANCES OUVERTES

Rapporteur : Nadine DAUTRICHE-WAELES.

Le dispositif « 10 000 départs en vacances » défend le droit aux vacances pour toutes et tous. La présente convention a pour objet de bénéficier d'un accompagnement technique et financier auprès de partenaires, tels que l'association « Vacances Ouvertes (VO) ».

Cette dernière contribue, en effet, au développement de politiques vacances territoriales en proposant des dispositifs (appels à projets vacances, Sac Ados) qui favorisent l'autonomie et la mobilité en encourageant l'implication des publics. Ces dispositifs comportent à la fois un accompagnement, une assistance à maîtrise d'ouvrage mais aussi une aide financière directe pour les futurs.

Plusieurs types de séjours sont proposés :

- 10 séjours pour le dispositif « Je pars, tu pars, il part » (1 séjour = 1 semaine). Pendant les grandes vacances d'été (juillet et août). La participation financière des familles serait forfaitaire unique de 60€/séjour (comprend uniquement le logement). Le transport et les frais de vie sur place restent à la

charge de la famille. Et pour chaque hébergement une caution et une taxe de séjour (par adulte/par jour) sont à régler également par la famille.

- 150 départs pour le dispositif départs individuels pour la période de juin aux vacances d'automne 2026 (point de vigilance : si déscolarisation des enfants la demande sera refusée). Cette aide, sous forme de chèque vacances, est de 100 € par adulte et 50 € par enfant (jusque 18 ans). Cette aide est versée pour un séjour de 4 jours consécutifs minimum et 15 jours maximum en EUROPE, sur présentation d'un justificatif (coût max journée / personne : 150 €) et avoir un cofinancement.

Une priorité sera accordée aux personnes jamais parties avec le dispositif « ne rêvez plus partez » et celles qui ont besoin d'un accompagnement.

11. ACCUEILS DE LOISIRS D'ETE : PRISE EN CHARGE D'UNE SEMAINE POUR LES ENFANTS DES BENEFICIAIRES DU CCAS

Rapporteur Nadine DAUTRICHE-WAELES

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la commune a pour mission de soutenir les personnes en situation de précarité, en leur offrant des services et des aides favorisant leur insertion sociale et leur bien-être. Pour contribuer à améliorer la qualité de vie des enfants, notamment ceux des bénéficiaires du CCAS, la Ville propose de prendre en charge une semaine aux accueils de loisirs d'été cette année.

Délibération adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire a levé la séance à 20h00.

Secrétaire de séance
Grégory VERSCHELDEN



Maire
Laurent POISSANT

Envoyé en préfecture le 15/04/2026

Reçu en préfecture le 15/04/2026

Publié le



ID : 062-216205633-20260415-PV_2026_13_04-DE